

Image not found or type unknown



Construction sur domaine public

Par **tacheter**, le **21/04/2016** à **15:27**

bjr, notre maison est accolée à une autre (en L)

Au point de raccordement, il y a un appentis, qui protège notre entrée de garage, que l'on considèrait nôtre depuis l'achat. Ce dernier a plus de 60 ans mais a été réabité il y a 20 ans. notre souci: la maison voisine a été rachetée, on nous demande de tomber l'appentis ancré (en partie) dedans, il ne figure pas au cadastre, il est sur le domaine public et il y aura des ouvertures sur la façade.

Quels peuvent être nos recours ? peut-on le conserver ou sommes-nous malheureusement en tord ? (malgré nous)

merci pour ces premiers conseils.

cordialement